

5^{ème} ÉDITION

FAIS TON SAPIN !

Concours de sapins de Noël réalisés uniquement
à partir de matériaux naturels et/ou de récup'

INSCRIPTIONS

JUSQU'AU 9 DÉCEMBRE 2024

DÉPÔT DES SAPINS

À L'OFFICE DE TOURISME

JUSQU'AU 13 DÉCEMBRE 2024

EXPOSITION DES SAPINS

DU 16 DÉCEMBRE 2024

AU 6 JANVIER 2025

VOTE DU PUBLIC

DU 16 AU 21 DÉCEMBRE 2024

DÉPOUILLEMENT

LE 21 DÉCEMBRE 2024

infos

05 58 45 45 98

06 16 99 12 60

cc-paysgrenadois.fr



Communauté
de Communes
DU PAYS GRENAOIS

FAIS TON SAPIN !

La Communauté de Communes du Pays Grenadois organise sa 5^{ème} édition du concours de sapins de Noël fabriqués exclusivement à partir de matériaux naturels et/ou recyclés.

CE CONCOURS S'ADRESSE :

- ★ à toutes les familles,
- ★ aux écoles, associations et médiathèques du Pays Grenadois,
- ★ aux établissements d'accueil (petite enfance, enfance, jeunesse, seniors) du territoire.

OBJECTIF DU CONCOURS :

Créer un sapin original à partir de matériaux de récupération, tout en sensibilisant au recyclage et à la préservation de l'environnement. Des végétaux pourront également être utilisés pour confectionner le sapin. À vous de laisser parler votre créativité et votre imagination !!!

INSCRIPTIONS :

Pour participer au concours, **il est obligatoire de s'inscrire.**

Le **bulletin d'inscription** et le **règlement** sont disponibles à l'accueil de la Communauté de Communes du Pays Grenadois, à l'Office de Tourisme ainsi qu'au Relais Petite Enfance. Ils sont également téléchargeables sur le site cc-paysgrenadois.fr.

Les **inscriptions** sont **ouvertes jusqu'au lundi 9 décembre 2024 inclus**. Les bulletins d'inscription devront être retournés :

- ★ au **Relais Petite Enfance** (270, avenue de Villeneuve à Grenade sur l'Adour),
mail : rpe@cc-paysgrenadois.fr
- ★ ou à l'**Office de Tourisme** (14 place des Tilleuls à Grenade sur l'Adour),
mail : tourisme@cc-paysgrenadois.fr

ORGANISATION :

- ★ Chaque sapin sera anonyme (nom de famille ou de structure non-apparant).
- ★ Les sapins devront être suffisamment solides pour pouvoir être manipulés et déplacés sans risque de détérioration, sans quoi la Communauté de Communes ne pourra être tenue responsable.
- ★ Ils devront pouvoir être exposé sans excéder **1.50 m de hauteur et 1 m de largeur**.
- ★ Chaque sapin devra être nommé afin d'être identifiable.
- ★ Nous distinguerons **3 catégories** de participants (- de 6 ans / + de 6 ans / familles).
- ★ Les sapins devront être déposés à l'Office de Tourisme du Pays Grenadois (14 place des Tilleuls à Grenade sur l'Adour) entre le 10 et le 13 décembre 2024 et pourront être récupérés la semaine du 6 janvier 2025.
- ★ Les sapins seront exposés à l'Office de Tourisme du 16 décembre 2024 au 6 janvier 2025.
- ★ Les votes auront lieu du 16 au 21 décembre 2024. Le public pourra se rendre à l'Office de Tourisme et voter pour le sapin de son choix dans chaque catégorie.
- ★ Les résultats des votes seront communiqués le 21 décembre 2024, à 15h, date du dépouillement organisé en public à l'Office de Tourisme (goûter offert aux enfants à cette occasion).
Les résultats seront également mis en ligne sur le site cc-paysgrenadois.fr et sur les réseaux sociaux.

Les créateurs des sapins lauréats seront récompensés.

Critères retenus pour le vote : l'esthétique, l'originalité, la créativité et la réalisation exclusivement en matériaux naturels et/ou recyclés.